

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-07-01/07

Nombre de conseillers en exercice	27
Quorum	14
Présents	23
Votants	25

Le premier juillet deux-mille vingt-six, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Mélanie TRAVIER, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Etienne FLEURY, Coraline CHATAIN, Johanna ROUZIER, Jean TRUFFET, Jean-Luc DUPERRET, Gilles PONCELET, Isabelle BRAILLON, Stéphane DE RICHAUD, Sandra MUMMOLO, Guillaume OBERT, Marcia PINHEIRO, Sébastien BROISIN, Véronika MARTIN, Aloïs SAINT-JEAN, Thibaud NATON, Lorenzo SANCHEZ, Florian AUBERTIN, Martine MC SWEENEY, Jean-Marie BOUET
Absents excusés	Gérard MAGNET, Christophe LASNIER
Pouvoirs	Jennifer THEVENIN donne pouvoir à Arnaud SAVOIE, Marine RONDARD donne pouvoir à Thibaud NATON
Secrétaire	Marcia PINHEIRO

AVENANT N°1 MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE « LES PIMPINAUDES » A SOUCIEU-EN-JARREST – LOT 06 MENUISERIES INTÉRIEURES

Arnaud SAVOIE, le Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R.2194-2, R.2194-7 et R.2197-8 ;

Vu la décision du Maire n°10/2025 en date du 16/09/2025 portant attribution du lot 06 du marché de travaux pour la construction d'un bâtiment périscolaire « Les Pimpinaudes » à Soucieu-en-Jarrest ;

Considérant l'attribution du marché à la société LAGEM (490 265 535 00040) ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires au marché initial (plus-value) :

- Revêtement mural acoustique, et embrasures des portes (5 719,62€ HT – devis DC260203 du 04 mai 2026) ;

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un bâtiment périscolaire « Les Pimpinaudes » à Soucieu-en-Jarrest ;

Considérant l'incidence financière au marché établie à + 11,03 % (5 719,62€ HT) ;

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ACCEPTE l'avenant n°1 en plus-value au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment périscolaire « Les Pimpinaudes » à Soucieu-en-Jarrest pour un montant de 5 719,62€ HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à ce marché,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

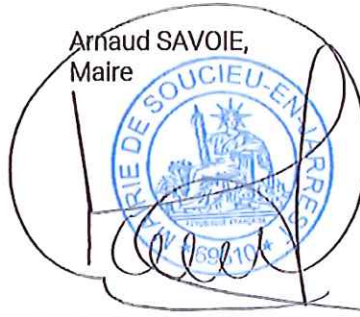
ID : 069-216901769-20260701-DE20260701_07-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Marcia PINHEIRO,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire



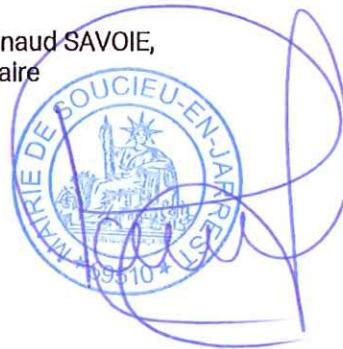
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 25/06/2026

Dépôt en Préfecture le - 8 JUIL. 2026

Publication le - 9 JUIL. 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.